

Séance ordinaire du 25 mars 2025
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°25032025D19

Objet : Domaine et patrimoine – Cession de la parcelle cadastrée A n°50 à Monsieur Christophe DOMINICI

Date de la convocation et de l’affichage : 19 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

Le 25 mars 2025, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET		X		Jean-Jacques BAZIN
Gilbert LOYET			X	
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD			X	
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250325-25032025D19-DE
Date de télétransmission : 26/03/2025
Date de réception préfecture : 26/03/2025

Délibération du conseil municipal du 25 mars 2025 n°25032025D19

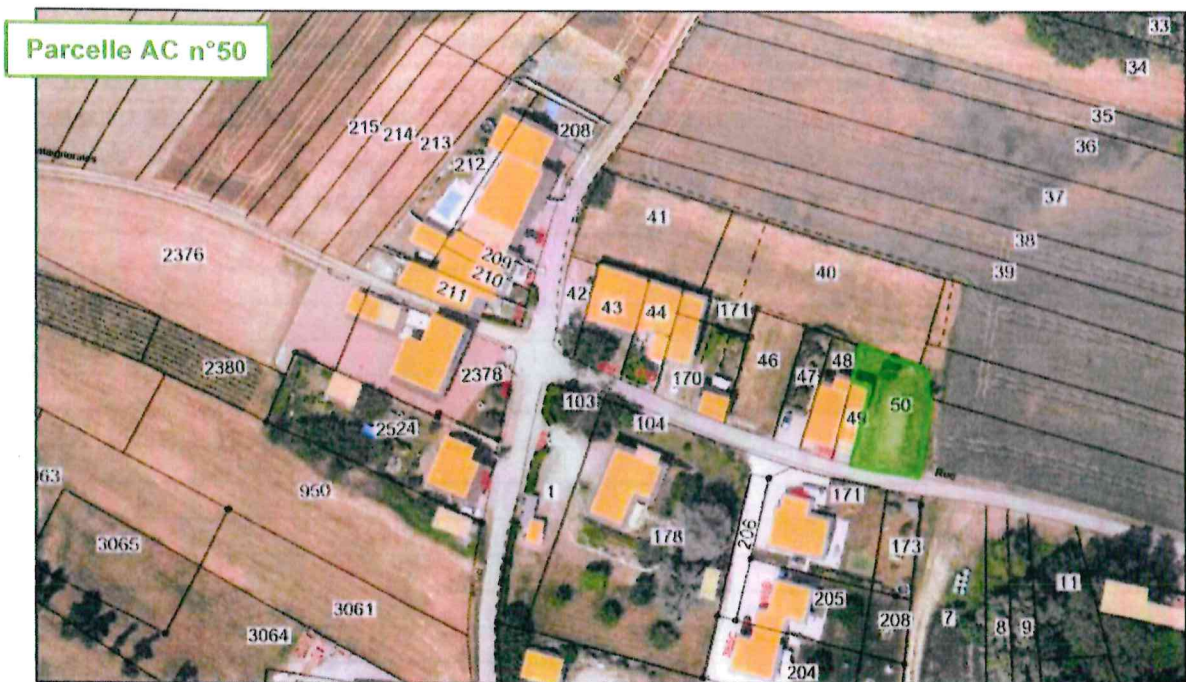
Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Sarah HENICKE			X	
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI			X	
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA		X		Franck VILLAND
Aly DIARRA			X	
Yves GOAËR			X	
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Annie BERARD

Rapporteur : Jean-Jacques BAZIN, Adjoint en charge de l'urbanisme et des déplacements

Exposé des motifs :

Par suite de la donation de Monsieur Emile VIBOUD, la commune de Porte-de-Savoie est propriétaire de la parcelle cadastrée section AC n°50, d'une superficie de 335 m², située dans le secteur du Canton à Francin. La parcelle est située en zone Apa (zone agricole paysagère) du plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Francin. Elle est entièrement végétalisée et possède quelques pieds de vigne.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250325-25032025D19-DE
Date de télétransmission : 26/03/2025
Date de réception préfecture : 26/03/2025

Délibération du conseil municipal du 25 mars 2025 n°25032025D19

Monsieur Christophe DOMINICI, propriétaire des parcelles contiguës cadastrées section AC n°48 et n°49, a sollicité la collectivité pour l'acquisition de la parcelle AC n°50. Il réalise depuis plusieurs années son entretien et souhaiterait pouvoir en faire l'acquisition pour créer notamment une zone de stationnement.

Cette parcelle n'est pas limitrophe d'une autre parcelle communale. Elle ne présente pas d'intérêt agricole ou environnemental. Sans fonction particulière actuellement, elle n'est pas destinée à être aménagée par la collectivité.

Par avis en date du 20 novembre 2024, le service France Domaine précise que la valeur vénale de la parcelle cadastrée section AC n°50 est estimée à 350 €, soit 1.045 € / m².

Pour cette cession, les frais de géomètre ainsi que les frais d'acte seront entièrement à la charge de monsieur Christophe DOMINICI.

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Pôle Evaluation Domaniale de la DDFIP de la Savoie en date du 20 novembre 2024 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de cession de la parcelle cadastrée section AC n°50, à monsieur Christophe DOMINICI ;
- **FIXE** le prix de vente à 1.045 € / m², soit 350 € pour une emprise de 335 m² ;
- **ACCEPTE** que ladite cession donne lieu à la rédaction d'un acte authentique établi sous la forme administrative dont les frais seront intégralement supportés par monsieur Christophe DOMINICI ;
- **AUTORISE** Jean-Jacques BAZIN, 1^{er} adjoint, à représenter la commune lors de la signature de l'acte administratif à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du code général des collectivités territoriales.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 25 MARS 2025

Mis en ligne sur le site internet de la commune le 31/03/2025

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Annie BERARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Annie BERARD', written over a large, light blue scribble.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération du conseil municipal du 25 mars 2025 n°25032025D19

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250325-25032025D19-DE
Date de télétransmission : 26/03/2025
Date de réception préfecture : 26/03/2025

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250325-25032025D19-DE
Date de télétransmission : 26/03/2025
Date de réception préfecture : 26/03/2025